



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	21	04	08

Séance du 17 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 11 mars 2025.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - BECKENDORF - PIESTA - KERMAOUI.  
MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - KLASSEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - ANANICZ.

**PROCURATIONS :** Mme MANGIONE - MM. OURIAGHLI - PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA et qui ont donné procuration respectivement à Mme ADAMY - Mme HARRATH - MM. USAI - KLEINHENTZ.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme YILDIRIM - M. MILIOTO

**ABSENTS :** Mme CHEBLI - M. ELHADI.

12 - Autorisation de versement solde subvention 2024  
à l'association US Football 05

Rapporteur : Mauro USAI

Exposé des motifs :

Par délibération en date du 17 juin 2024 le conseil municipal avait décidé l'octroi d'un acompte de 30 000 € sur la subvention 2024 demandée par l'association US Football 05.

Après bilan, il y a lieu de verser à l'association précitée le solde de la subvention 2024, à savoir un montant de 20 K€.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal:

- autorise le mandatement du solde de subvention 2024 qui s'élève à 20 K€.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »